
Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris
(Institut historique allemand)
Band 19/1 (1992)

DOI: 10.11588/fr.1992.1.57201

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

mit, daß ein von ihm engagierter junger Historiker, Marti Aureli Cardona, den gesamten Quellenkorpus neu transkribiert und auch die Kopfregeisten erstellt hat. Wäre es angesichts des Charakters dieses Bandes – einer Quellenpublikation – nicht angebracht, seinen Namen nicht nur in der einleitenden Danksagung, sondern auch auf dem Titelblatt auftauchen zu lassen?

Wolfgang KAISER, Paderborn

Chartularium Sangallense, VI (1327–1347), éd. par Otto P. CLAVADETSCHER, St. Gallen (Herausgeber- und Verlagsgemeinschaft Chartularium Sangallense) 1990, XXV–688 p.

Perfection et efficacité: le plus beau cadeau d'anniversaire d'un médiéviste que celui des 70 ans du Professeur C. Dans la série du Chartularium Sangallense¹, reprenant le »Urkundenbuch der Abtei St. Gallen« commencé en 1862 par H. Wartmann, le tome VI offre à l'historien 761 actes, dont 38 inédits, produits ou reçus pendant deux décennies² par l'abbaye et la ville de St-Gall, par nobles, ecclésiastiques et bourgeois du canton, excepté le sud (Werdenberg, Sargans et Gaster) qui bénéficie d'un cartulaire spécifique.

Les plan et protocole d'édition rigoureusement identiques d'un tome à l'autre permettent de mieux cerner les évolutions; dans le tome VI la proportion d'actes en allemand passe à 82 % (contre 54 % dans le tome V) et celle des actes publics à 24 % (rares et sous la seule forme de registres dans les volumes précédents). Les actes collationnés et édités proviennent de 63 fonds (60 d'archives, 2 de bibliothèques, 1 de musée) dans la mesure où ils sont inventoriés³. Après le corpus des actes suivent les ajouts aux volumes précédents⁴ et 91 reproductions et identifications de sceaux appendus aux actes des abbés et moines (nobles puisque l'abbaye était Fürstabtei) de St-Gall, princes et chevaliers (surtout les Toggenburg), ainsi que quelques bourgeois de St-Gall et Constance: les Blarrer en particulier. Les index de noms propres⁵ et matière, en latin et allemand, facilitent considérablement le travail de l'historien. Une belle reproduction en couleurs d'une indulgence ne chasse pas, cependant, le regret de ne pas trouver dans ce superbe et copieux volume, une carte, permettant à tous ceux qui vont utiliser cet instrument de travail, de situer rapidement villes, villages et lieux-dits constamment évoqués.

Le matériau édité de façon magistrale⁶ par le professeur C. et son épouse, comme il l'a été dit pour les tomes précédents, invite à se mettre au travail et doter la ville de St-Gall d'une étude globale prenant en compte ses réseaux relationnels avec l'abbaye, les campagnes et les villes alliées ainsi que la petite et grande noblesse (les Habsburg).

Les actes ecclésiastiques révèlent tout à la fois les nombreuses interventions pontificales (donations, confirmations, nominations d'abbé, de chanoines, canonicat à des nobles, ou

1 Les tomes I et II (818 actes) seront publiés ultérieurement car ils reprennent sans adjonction les tomes de WARTMANN. Tome III: cf. *Francia* 12 (1984) p. 791–794. Tome IV: cf. *Francia* 15 (1987) p. 963–964. Tome V: cf. *Francia* 17/1 (1990) p. 300–301. A paraître dans 2 ou 3 ans le tome VII à partir de 1348. La série doit se terminer avec l'année 1464.

2 Tome III: 892 actes en 265 ans. Tome IV: 742 pour 34 ans. Tome V: 806 pour 27 ans.

3 On remarquera, par exemple, le silence relatif des sources alsaciennes dont les fonds sont mal traités. Apparaissent de façon déséquilibrée Strasbourg (avec son évêque, chapitre, ses différents couvents et ses alliances), Brisach, Neuenburg, Mulhouse et une mention de Haguenau, alors que Colmar, etc. Rouffach entretenaient des liens avec St-Gall.

4 n° 1474a pour le tome III, n° 2604a, 3196a, 3266a pour le tome V.

5 La rigueur d'identification des personnages peut enrichir maintes prosopographies de tout l'espace germanique: pour l'Alsace, les Truchsess, Lupfen, Kursener, Reinach, von Husen etc.

6 Toutes les éditions et leurs variantes sont mentionnées mais aussi les remarques paléographiques qui échappent d'ordinaire à l'édition: textes d'une même main etc.

fulminations contre Louis de Bavière) et la grande densité d'établissements religieux en relation avec l'abbaye qui compte bon nombre d'obligés clercs et laïcs: fondations de messes anniversaires, constitutions et rachats de rentes, redevances (cire, céréales, vin ou argent), engagements ou affermages (vignes, pâtures, forêts et moulins), indulgences, cession de dîmes et de droits: produit des noyers dans un cimetière ou pêche ou serfs (Eigenleute).

Les actes privés concernent d'une part l'activité de la noblesse (Ritter): inféodations, exercice de la justice, arbitrages, relations familiales, d'autre part celle des bourgeois de St-Gall: donations, ventes, ententes pour travaux, opérations immobilières à Constance ou à Zürich. Les métiers⁷ et les patronymes des bourgeois ne se distinguent guère et peu d'actes évoquent l'activité textile de la ville déjà réputée. Les actes concernant la servitude constituent une belle documentation sur les propriétaires clercs ou laïcs (même bourgeois), les modes de cessions ou échanges, les déplacements autoritaires et le rôle de la ville dans le processus de libération⁸.

Les actes publics témoignent essentiellement du développement de la ville de St-Gall. Ville d'Empire, avec avouerie et chancellerie qui collecte les impositions⁹, St-Gall obtient en 1331 confirmation du privilège de *non alienandum* par l'empereur Louis de Bavière, le champion des engagements qui, la même année, cède les impositions à Konrad von Urslingen et les quittances permettent de suite l'alternance d'engagements ou de perceptions directes¹⁰. En 1334 Louis de Bavière (n° 3553), puis en 1344 l'abbé (n° 3908), concèdent à la ville le produit de l'Ungeld sur le vin. La ville poursuit l'affirmation de sa liberté (cf. tome V) en jouant la concurrence de ses pouvoirs tutélaires. Le 23. 12. 1330 l'évêque de Constance en tant qu'administrateur de St-Gall accorde une charte (Handfeste) à la ville (n° 3435) reprise le 9. 5. 1334 par l'abbé (n° 3544). Indépendance lentement acquise depuis 1281 (justice) et émancipation prudente semblent caractériser St-Gall. Certes, un Stadtmann est en place (la dynastie des Blarrer, bourgeois de Constance bien possessionnés par l'abbaye de dotés de beaux sceaux) qui traite des problèmes d'urbanisme ou de cessions de propriétés mais c'est l'abbé qui accorde encore le droit de bourgeoisie (n° 3680) et un acte d'alliance avec Zürich. Constance et Schaffhouse prévoient le cas où il n'y aurait pas de Rat à St-Gall; dans ce cas, les bourgeois pourraient assurer la suppléance. La ville reste dominée par les clercs: de l'abbaye, de son chapitre, chapelles et autels, d'autres couvents (Augustines puis Catherinettes), hôpital et léproserie. Apparaissent dans les actes des traces d'activités économiques: privilèges d'escorte pour traverser la Carinthie et le Tirol, le col de l'Arlberg (n° 3644), la présence d'Italiens (n° 3760, 3770) et la volonté de tenir les campagnes par quelques razzias: contre le château d'Alstätten (n° 3726) et Appenzell (n° 3931). Les relations soutenues avec Zürich et surtout Constance permettent a contrario de déceler le rôle de St-Gall mais le plus grand nombre d'actes concerne les opérations foncières et immobilières qu'il serait important de cartographier.

A une échelle géographique et politique plus vaste, le réseau d'alliances nouées, dénoncées, renouées, se révèle très dense, nul ne s'en étonnera à cette époque: très vastes coalitions tournées vers le Rhin et les villes souabes (Mayence, Worms, Spire, Strasbourg, Bâle, Fribourg, Constance, Zürich, Lindau, Bern, St-Gall), Eberhard de Kyburg en 1327 (n° 3315) ou alliances plus étroites entre Constance St-Gall et Zürich en 1347 (n° 4051, 4052: avec Schaffhouse).

Le professeur C. doit être loué d'avoir maintenu St-Gall au cœur de l'Europe médiévale en offrant à l'historien un chef d'œuvre bénédictin.

Odile KAMMERER, Colmar

7 N° 3622: Zunftordnung de Zürich en 1366.

8 Cf. Innerschweiz und frühe Eidgenossenschaft, éd. par Historischer Verein der fünf Orte, Olten 1990, t. 1 p. 184.

9 Les Reichssteuern s'élèvent à 37 ou 40 marks, somme minimale reflétant la modestie économique de la ville? Cette somme fut même acquittée par deux bourgeois de Constance (n° 3713).

10 Actes n° 3437, 3438, 3458, 3467, 3501, 3558, 3565, 3605, 3613, 3637, 3704, 3713, 3732, 3769, 3781.